



SEDOS CONSEIL
AVOCATS

Nos Ateliers
Saisonniers 2022
ont recueilli 88%
de stagiaires très
satisfaits !

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

L'ARCHE – 145 RUE DE LA MONTAT – ACCES 5 A 9 IMPASSE DU PONT DE L'ANE 42100 SAINT-ETIENNE

TEL 04 77 33 72 33 – sedos-conseil@sedos-conseil.com

SELAFA AU CAPITAL DE 168000 € - R.C.S ST-ETIENNE – CODE NAF 3910Z – INSCRITE AU BARREAU DE SAINT-ETIENNE



SOMMAIRE

Les Ateliers Saisonniers 2023	p 1
Les fondamentaux des relations individuelles de travail	p 3
Le fonctionnement et les attributions du Comité Social et Economique (CSE)	p 6
La délégation de pouvoirs	p 8
Conditions générales de vente	p 10

PROGRAMME

Les Ateliers Saisonniers 2023

Cycle de 3 demi-journées de formation en droit social principalement axées sur l'actualité sociale, la mise à niveau et l'échange en matière de droit du travail.

Lors de chaque session, un point spécifique sera fait sur un thème prédéfini et fixé en fonction de l'actualité sociale écoulée.

Le rendez-vous de Printemps : Jeudi 23 Mars 2023

Actualité sociale du premier trimestre 2023
Focus : **l'Abandon de poste**

Le rendez-vous d'Eté : Jeudi 15 Juin 2023

Actualité sociale du deuxième trimestre 2023
Focus : **A déterminer**

Le rendez-vous d'Automne : Jeudi 16 Novembre 2023

Actualité sociale fin d'année 2023
Focus : **A déterminer**

Le programme sera complété en fonction de l'évolution de l'actualité sociale et des thèmes choisis pour les « focus ».

Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

A définir

Durée de la formation

9 heures

(3 sessions de 3 heures)

Coût

1 000 € HT

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

Objectifs

Faire un point sur l'actualité sociale,
Disposer des outils juridiques précis pour assurer la sécurité juridique en entreprise,
Maîtriser les évolutions jurisprudentielles,
Acquérir et Réactualiser ses connaissances en la matière.

Public concerné

Responsables Ressources humaines, Dirigeants d'entreprise, Responsables du personnel, Comptables, etc...
Pas de prérequis spécifique.

Niveau

Acquisition et perfectionnement des connaissances.

Moyens pédagogiques, techniques

Formations associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets),
Remise d'un support conçu par SEDOS CONSEIL,

Moyens de suivi de la formation

Feuille d'émargement.
Attestation de présence.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

Questionnaire d'évaluation.



Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

A définir

Durée de la formation

9 heures

(3 sessions de 3 heures)

Coût

1 000 € HT

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Ateliers Saisonniers 2023

Nom, Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

☐ Je m'inscris aux Ateliers Saisonniers 2023.

☐ Je joins le règlement correspondant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

Signature et Cachet de l'entreprise : _____

A retourner par courrier : **SEDOS CONSEIL - 145 rue de la Montat - 42100 St Etienne**
ou Par Mail : sedos-conseil@sedos-conseil.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sarah THERON au 04.77.33.72.33 - N° de déclaration d'activité : 82 42 00792 42

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sedos-conseil@sedos-conseil.com au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire SEDOS CONSEIL ne pourra effectuer aucun remboursement.

PROGRAMME

Les fondamentaux des relations individuelles de travail

Dates à définir

(dans le mois suivant l'inscription – les dates de formations sont définies en fonction des disponibilités des stagiaires et de nos formateurs)

Module 1 – Le Contrat de travail (1/2 journée)

1. Les sources du droit du travail
2. Les formalités à l'embauche
 - Cas particulier des salariés étrangers
3. Le CDI
4. Le CDD
 - Cas de recours ;
 - Durée, renouvellement, contrats successifs ;
 - Forme, période d'essai
 - Rupture du CDD : rupture anticipée ou arrivée du terme
5. Le temps partiel
6. La modification du contrat de travail
 - Modification du contrat et modification des conditions de travail

Module 2 – Durée du travail / Travail effectif (1/2 journée)

1. Durées légales et maximales autorisées ;
 - Durée légale
 - Décompte
 - Durées maximales et repos
 - Repos hebdomadaire et dominical
2. Travail effectif ;
3. Repas, pauses, trajets ;
4. Heures supplémentaires et complémentaires ;
 - Heures supplémentaires
 - Heures complémentaires
 - Avenant complément d'heures
5. Conventions de forfait
 - Types de conventions de forfait
 - Forfait en heures mensuel ou hebdomadaire
 - Forfait en heures annuel
 - Forfait en jours annuel
6. Contrôle de la durée du travail.

Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

Cabinet SEDOS
CONSEIL

Durée de la formation

4 demi-journées

Coût

Selon devis

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

Objectifs

Maîtriser les clauses essentielles du contrat de travail, Connaître les règles de base en matière de durée du travail et gestion des absences, Maîtriser les différents modes de rupture du contrat de travail (CDD-CDI)

Public concerné

Responsables
Ressources humaines,
Dirigeants d'entreprise,
Responsables du
personnel, Comptables

Niveau

Pas de prérequis
spécifique.

Moyens pédagogiques, techniques

Remise d'un support
papier.
Études de cas.

Moyens de suivi de la formation

Feuille d'émargement.
Attestation de
présence.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

Questionnaire
d'évaluation.

Module 3 – Les Congés Payés et les absences (1/2 journée)

1. Absences
2. Congés payés
3. Maladie
4. Accident du travail et maladie professionnelle
5. Accident de trajet
6. Maternité
7. Paternité

Module 4 – Droit disciplinaire et rupture du contrat de travail (1/2 journée)

1. Pouvoir disciplinaire de l'employeur
2. Rupture du CDI
 - Rupture de la période d'essai
 - Démission
 - Licenciement
 - Retraite
 - Rupture conventionnelle
 - Prise d'acte de la rupture
 - Résiliation judiciaire
3. Rupture du CDD
 - Principe
 - Commun accord des parties
 - Faute grave
 - Force majeure
 - Inaptitude du salarié
 - Embauche en CDI
 - Rupture de la période d'essai



Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

Cabinet SEDOS
CONSEIL

Durée de la formation

4 demi-journées

Coût

Selon devis

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les fondamentaux des relations individuelles de travail

Nom, Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

☐ Je m'inscris

☐ Je joins le règlement correspondant tel que convenu dans le devis

Signature et Cachet de l'entreprise : _____

A retourner par courrier : **SEDOS CONSEIL - 145 rue de la Montat - 42100 St Etienne**
ou Par Mail : sedos-conseil@sedos-conseil.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sarah THERON au 04.77.33.72.33 - N° de déclaration d'activité : 82 42 00792 42

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sedos-conseil@sedos-conseil.com au plus tard 8 jours avant le début de la formation .

Dans le cas contraire SEDOS CONSEIL ne pourra effectuer aucun remboursement.

Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

A définir

Durée de la formation

8 heures

Coût

Selon devis

Numéro déclaration d'activité

82 42 00792 42

PROGRAMME

Le Fonctionnement et les attributions du Comité Social et Economique (CSE)

Dates à définir

(dans le mois suivant l'inscription – les dates de formations sont définies en fonction des disponibilités des stagiaires et de nos formateurs)

1 – Organisation du CSE

- Présentation du CSE
- Organisation interne du CSE
- Les règles de suppléance des titulaires

2 – Permettre au CSE de fonctionner

- Les outils à la disposition du CSE
- Les Crédits d'heures : Combien ? Comment ?
- Les budgets et les comptes du CSE

3 – Réunir et consulter le CSE

- Les réunions du CSE
- Consulter le CSE
- La BDESE

Objectifs

Connaitre l'organisation du CSE afin de lui permettre de fonctionner,
Maîtriser les obligations patronales en terme d'information/consultation du CSE,
Savoir tenir une réunion du CSE.

Niveau

Pas de prérequis spécifique.

Moyens pédagogiques, techniques

Remise d'un support papier.
Études de cas.

Moyens de suivi de la formation

Feuille d'émargement.
Attestation de présence.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

Questionnaire d'évaluation.

Public concerné

Responsables Ressources humaines, Dirigeants d'entreprise, Responsables du personnel, Comptables

...



Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

Cabinet SEDOS
CONSEIL

Durée de la formation

4 demi-journées

Coût

Selon devis

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le Fonctionnement et les attributions du Comité Social et Economique (CSE)

Nom, Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

☐ Je m'inscris

☐ Je joins le règlement correspondant tel que convenu dans le
devis

Signature et Cachet de l'entreprise : _____

A retourner par courrier : **SEDOS CONSEIL - 145 rue de la Montat - 42100 St Etienne**
ou Par Mail : sedos-conseil@sedos-conseil.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sarah THERON au 04.77.33.72.33 - N° de déclaration
d'activité : 82 42 00792 42

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sedos-conseil@sedos-conseil.com
au plus tard 8 jours avant le début de la formation .

Dans le cas contraire SEDOS CONSEIL ne pourra effectuer aucun remboursement.

Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

A définir

Durée de la formation

4 heures

Coût

Selon devis

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

PROGRAMME

La délégation de pouvoirs

Dates à définir

(dans le mois suivant l'inscription – les dates de formations sont définies en fonction des disponibilités des stagiaires et de nos formateurs)

1 – Le pouvoir de direction

- Principe
- Rôle du manager

2 – Responsabilité pénale

- Notion de responsabilité pénale
- Domaine de la responsabilité pénale
- Légalité des délits et des peines
- Poursuites et alternatives
- Transfert et cumul des responsabilités
- Causes exonération
- Peines

3 – Effets au civil

- Responsabilité civile de l'employeur
- Focus sur la faute inexcusable
- Responsabilité civile du salarié

4 – La délégation de pouvoirs

- Distinction délégation de pouvoirs / délégation de signature/délégation de représentation
- Activités à risques et domaines concernés
- Intérêts et limites de la délégation



Objectifs

Connaître les effets de la délégation de pouvoirs en matière de responsabilités civile et pénale, maîtriser les conditions relatives à la délégation, Identifier les intérêts et limites de la délégation.

Public concerné

Responsables
Ressources humaines,
Dirigeants d'entreprise,
Responsables du personnel, Comptables
...

Niveau

Pas de prérequis spécifique.

Moyens pédagogiques, techniques

Remise d'un support papier.
Études de cas.

Moyens de suivi de la formation

Feuille d'émargement.
Attestation de présence.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

Questionnaire d'évaluation.

5 – Conditions de validité de la délégation

- Le délégant
- Le délégataire
- Les délégations complexes (multi-sites, intra-groupe)
- La subdélégation

6 – Les supports juridiques de la délégation

- Formalisme
- Communication interne
- Suivi et mise à jour



Animateurs

Maître Anne PICHON

Lieu

Cabinet SEDOS
CONSEIL

Durée de la formation

4 demi-journées

Coût

Selon devis

Numéro déclaration
d'activité

82 42 00792 42

BULLETIN D'INSCRIPTION

La délégation de pouvoirs

Nom, Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

☐ Je m'inscris

☐ Je joins le règlement correspondant tel que convenu dans le devis

Signature et Cachet de l'entreprise : _____

A retourner par courrier : **SEDOS CONSEIL - 145 rue de la Montat - 42100 St Etienne**
ou Par Mail : sedos-conseil@sedos-conseil.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sarah THERON au 04.77.33.72.33 - N° de déclaration d'activité : 82 42 00792 42

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sedos-conseil@sedos-conseil.com au plus tard 8 jours avant le début de la formation .

Dans le cas contraire SEDOS CONSEIL ne pourra effectuer aucun remboursement.

1. DÉSIGNATION ET PRESENTATION

La société **SEDOS CONSEIL** est un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la DRIEETS (NDA n°82 42 00079242)

Son siège social est situé à l'adresse : Saint-Etienne (42100) – 145 Rue de la Montat

SEDOS CONSEIL met en place et dispense des formations de type :
Action de formation

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société **SEDOS CONSEIL**
Stagiaire ou bénéficiaire : la personne physique qui participe à une formation

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **SEDOS CONSEIL** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. ATTESTATION

Pour chaque formation, la société **SEDOS CONSEIL** s'engage à fournir une attestation de présence en fin de formation.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Les prix indicatifs

Les prix des formations sont mentionnés en euros hors taxes et toutes taxes comprises sur les supports de communication

4.1.1. Les prix définitifs

Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, dans le cas d'adaptation de la prestation en fonction, en particulier, de l'analyse des besoins du client dans le cadre d'une logique de « sur-mesure ».

Les prix définitifs sont exprimés dans les documents contractuels. Ils sont indiqués hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

4.2. Le paiement

Le paiement est à effectuer à l'inscription, au comptant par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de **SEDOS CONSEIL**.

5. PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société **SEDOS CONSEIL** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

6. CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse :

sedos-conseil@sedos-conseil.com au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire **SEDOS CONSEIL** ne pourra effectuer aucun remboursement.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société **SEDOS CONSEIL** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

7. PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

8. CAS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Pour les PSH, une analyse spécifique sera menée, au cas par cas afin de déterminer :

- Dans le cas où la nature du handicap est compatible avec l'accès aux prestations de **SEDOS CONSEIL** : les modalités spécifiques d'accompagnement, d'évaluation et du suivi des bénéficiaires
- Dans le cas où, après exploration de toutes la palette des solutions mobilisables, la nature du handicap se révèle incompatible avec l'accès aux prestations de **SEDOS CONSEIL** : les modalités d'orientation qui pourra répondre à ses attentes et ses besoins, via la mobilisation du réseau institutionnel du handicap.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **SEDOS CONSEIL** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

11. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **SEDOS CONSEIL** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'instance.